

Direction générale des services

# Arrêté du Président

MALE POLICE AND ADDRESS AND AD

DGA Aménagement du territoire Pôle des Routes et des Mobilités Agence Petite Camargue 90 impasse des Roussels 34400 lunel viel Téléphone.: 04.67.67 83 10

Affaire suivie par SPIAGGIA Claude Références CIR-2023-100

Objet: DGA AT - restriction de circulation - RD 112 - Mauguio, Saint Aunès

### Le président du Conseil départemental de l'Hérault,

Vu l'article L 3221-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route et notamment le livre 4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8<sup>ème</sup> partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel ;

Vu le règlement de voirie départemental ;

Vu l'arrêté de M. le président du conseil départemental de l'Hérault portant délégation de signature ;

Vu la demande de l'entreprise SIGNATURE en date du 11/05/2023, qui va effectuer des travaux de signalisation horizontale pour le compte de CD 34 ;

Considérant l'obligation de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

## Arrête

### Article 1:

La circulation de tous les véhicules sur la RD 112 du PR 20+600 au PR 24+150 sur les communes de Mauguio, Saint Aunès, du 15/05/2023 au 17/05/23 de 21h00 à 6h00, sera réglementée conformément aux dispositions suivantes :

Chantier Mobile – fiche CM42 - CM43 jointes

2 jours de repli seront possibles en cas d'intempéries ou d'aléas techniques (22 au 24/05/2023)



#### Article 2:

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (LIVRE 1-8° partie).

La signalisation nécessaire dans son ensemble est à la charge de l'entreprise SIGNATURE, représentée par Monsieur PESTOUR Nicolas- 2A 2B Allée du Piot 30660 Gallargues le Montueux. (Contact astreinte 24/24, 7J/7J PESTOUR Nicolas, 06 35 84 59 68) sous le contrôle de l'agence technique départementale Petite Camargue.

#### Article 3

Cet arrêté devra être affiché au droit du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

#### Article 4:

Monsieur le Directeur de l'agence technique départementale Petite Camargue est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président du conseil départemental Et par délégation le Directeur de l'agence technique départementale Petite Camargue

Sebastien Bossé

Diffusion
Monsieur le Maire de Mauguio
M. le(s) maire(s) de Saint Aunès
Exploitation DP exploitationdp@herault.fr
EDSR 34,
SECTEUR MONTPELLIER mtp@herault-transport.fr
nicolas.pestour@signature.eu
Roux Guillaume guroux@herault.fr
mrazier@herrault.fr

